

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mme CORSI Adeline, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Michel NORE, Mme SCACHE Marina, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme ANDANSON Sylvie, Mr BRUN Hervé.

Excusés ayant donné pouvoir : Mr CORSI Clément a donné pouvoir à Mr LYAN Pierre, Mr CHALARD Patrick a donné pouvoir à Mme ANDANSON Sylvie.

Mme CORSI Adeline a été élue secrétaire.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 MARS 2017 :

Le compte-rendu de la séance du 6 mars est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II – POINT SUR LES DELEGATIONS :

- S.I.E.G. - Adoption des nouveaux statuts par l'assemblée générale réunie le 25 mars. Les membres du SIEG doivent valider ces modifications portant sur l'intégration de Clermont Auvergne Métropole avec la création de 13 secteurs intercommunaux d'énergie, l'approbation du principe de représentation des collectivités membres et l'approbation du mode de consultation des membres.
>Le Conseil Municipal regrette que les délégations de compétence à une échelle intercommunale pour plus de développement aient pour conséquence le peu ou plus de représentativité des petites communes.
- S.I.A.D. - Comité syndical le 29 mars avec la réélection du bureau qui conserve sa présidente et deux vice-présidents. Leurs indemnités seront diminuées.
- Aménagement de la Haute Morge - Parmi les questions abordées lors du dernier comité syndical : vote du budget 2017, fin des travaux du parement en décembre 2016 et conclusions de l'étude sur un projet de micro centrale électrique qui ne présente pas suffisamment de rentabilité.
- C.C.P.L. – Parmi les questions abordées lors du conseil communautaire du 30 mars : approbation des CA 2016 des 3 anciens EPCI et vote du budget 2017, vote de subventions, ouverture de la crèche à l'ensemble du nouveau territoire et une réunion des agents et des animateurs prévue mi-avril.
>Deux orientations de la CCPL suscitent l'inquiétude du CM : la volonté de diminuer le coût du personnel enfance et petite enfance et l'incitation à la création de crèches privées.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 03/04/2017

III – POINT D’AVANCEE DES DOSSIERS ET DES COMMISSIONS :

- Finances - Présentation du compte administratif 2016 et du budget primitif 2017 du budget général et du budget assainissement par Vincent Bouchet à partir des documents préparatoires correspondants.

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles qui doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d’en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.

Elle sera disponible sur le site internet : www.thuret.info

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement :

A la clôture de l’exercice de 2016, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat de + 353 097.37 € se décomposant comme suit :

- + 104 204.09 € : résultat de l’exercice
- + 248 893.28 € : résultat antérieur reporté

Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 570 066.29 €

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2016

| CHAPITRES | CA 2016 |
|---------------------------------------|---------------------|
| 011 – Charges à caractère générale | 160 408.45 € |
| 012 – Charges de Personnel | 323 573.54 € |
| 65 Autres charges de gestion courante | 59 243.70 € |
| 66 – Charges financières | 11 061.72 € |
| 67 – Charges exceptionnelles | / |
| 042 – Opérations d’ordre | 14 778.88 € |
| TOTAL | 570 066.29 € |

Recettes :

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 674 270.38 €

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2016

| CHAPITRES | CA 2016 |
|--|---------------------|
| 013 – Atténuations de charges | 69 507.88 € |
| 70 – Produits des services | 62 864.78 € |
| 73 – Impôts et taxes | 217 052.00 € |
| 74 – Dotations et participations | 236 115.48 € |
| 75 – Autres produits de gestion courante | 3 682.15 € |
| 76 – Produits financiers | 2.16 € |
| 77 – Produits exceptionnels | 397.80 € |
| 78 – Reprises sur provisions | / |
| 042 – Opérations d’ordre | 6300.00 € |
| TOTAL | 674 270.38 € |

Chapitre 73 : il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

Fiscalité attendu au BP 2016 : 222 873.00 €

Fiscalité reçues en 2016 : 217 052.00 €

Chapitre 74 : il concerne essentiellement les dotations de l’état

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 03/04/2017

Section d'investissement :

A la clôture de l'exercice de 2016, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat de - 49 807.48 € se décomposant comme suit :

- - 138 221.13 € : résultat de l'exercice
- + 88 413.65 € : résultat antérieur reporté

Dépenses :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 730 522.47 €

Les principaux investissements de l'année 2016 ont été les suivants :

- Nouvelle mairie (en cours) pour un montant de 570 004.26 €
- Aménagement villages pour un montant de 34 822.38 €
- Réaménagement suite à orage pour un montant de 7 901.40 €
- Equipement atelier pour un montant de 4 000.00 €
- Aménagement hors bourg pour un montant de 3 856.80 €

Recettes :

Les recettes d'investissement se sont élevées à 592 301.34 €

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles qui doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune ...

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement :

A la clôture de l'exercice de 2016, le compte administratif du budget assainissement fait apparaître un résultat de + 26 819.65 € se décomposant comme suit :

- + 26 819.65 € : résultat de l'exercice

Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 31 047.75 €

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2016

| CHAPITRES | CA 2016 |
|---------------------------------------|--------------------|
| 011 – Charges à caractère générale | / |
| 012 – Charges de Personnel | 779.58 € |
| 65 Autres charges de gestion courante | 898.92 € |
| 66 – Charges financières | 5 609.74 € |
| 67 – Charges exceptionnelles | / |
| 042 – Opérations d'ordre | 23 759.51 € |
| <u>TOTAL</u> | 31 047.75 € |

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 57 867.40 €

Elles se répartissent comme suit :

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 03/04/2017

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2016

| CHAPITRES | CA 2016 |
|--|--------------------|
| 013 – Atténuations de charges | / |
| 70 – Produits des services | 47 294.40 € |
| 73 – Impôts et taxes | / |
| 74 – Dotations et participations | / |
| 75 – Autres produits de gestion courante | / |
| 76 – Produits financiers | |
| 77 – Produits exceptionnels | |
| 78 – Reprises sur provisions | / |
| 042 – Opérations d'ordre | 10 573.00 € |
| TOTAL | 57 867.40 € |

Chapitre 70 : il concerne la recette principale (article 70 611) qui provient des redevances

Section d'investissement :

A la clôture de l'exercice de 2016, le compte administratif du budget d'assainissement fait apparaître un résultat de - 13 426.12 € se décomposant comme suit :

- + 2 369.77 € : résultat de l'exercice
- - 15 795.89 € : résultat antérieur reporté

Dépenses :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 63 172.51 €

Le principal investissement de l'année 2016 a été le suivant :

- Etudes et maîtrise d'œuvre (en cours) pour la future station d'épuration pour un montant de 20 043.02 €

Recettes :

Les recettes d'investissement se sont élevées à 65 542.28 €

COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 03/04/2017

Envoyé en préfecture le 03/04/2017
Reçu en préfecture le 06/04/2017
Affiché le 10 AVR. 2017
ID : 063216304329201740037E10342-DE



DÉLIBÉRATION
(1) DU CONSEIL MUNICIPAL
(1) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITÉ
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice 11
 Nombre de membres présents .. 11
 Nombre de suffrages exprimés .. 11
 VOTES : Contre Pour 11
 Date de convocation : 30.03.2017

Séance du 03.04.2017 à 20h30
 L'ordre du jour de la séance a été fixé par le Maire, sous la présidence de M. Philippe Leclercq, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par M. Philippe Leclercq, après s'être fait présenter le budget primitif le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENTS | | ENSEMBLE | |
|--------------------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|
| | DEPENSES ou DEFICIT (4) | RECETTES ou EXCEDENTS (4) | DEPENSES ou DEFICIT (4) | RECETTES ou EXCEDENTS (4) | DEPENSES ou DEFICIT (4) | RECETTES ou EXCEDENTS (4) |
| Résultats reportés | | | | | | |
| Opérations de l'exercice | 310.175 | 57.867,40 | 15.795,89 | 65.512,28 | 15.795,89 | 123.109,6 |
| TOTAUX | 310.175 | 57.867,40 | 78.968,40 | 55.512,28 | 110.016,15 | 123.109,6 |
| Résultats de clôture | | 26.819,65 | 13.126,12 | | | 13.893,5 |
| Restes à réaliser | | 26.819,65 | 50.144,00 | | 50.144,00 | |
| TOTAUX CUMULÉS | | 26.819,65 | 63.850,12 | | 50.144,00 | 13.893,5 |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS | | 26.819,65 | 63.850,12 | | 340.507 | |

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL ASS.T.

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;
 5°

Ont signé au registre des délibérations : MM. Philippe Leclercq, Christophe Leclercq, Armand Boucquet, Jeanne Sarrat, Michel Moreau, Valérie Puybert, Sylvie Anagnan, Hélène Boudin
 Pour expédition conforme,
 Le Président,




**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 03/04/2017

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET GENERAL :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles de la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Madame le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU SERVICE
ASSAINISSEMENT :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles de la journée complémentaire,

COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 03/04/2017

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Madame le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE DU BUDGET 2017 – BUDGET GENERAL : le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE** le Budget 2017 du budget général présenté par Monsieur le Maire qui s'élève :

-en section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de : **922 854.74 €**

-en section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de : **562 207.48 €**

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles qui doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.

Elle sera disponible sur le site internet : www.thuret.info

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement : 922 854.74 €

Montant Budget Primitif 2017 = 1 485 062.22 €

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses :

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2017

| CHAPITRES | BP 2017 |
|---------------------------------------|---------------------|
| 011 – Charges à caractère général | 176 400.00 € |
| 012 – Charges de Personnel | 342 700.00 € |
| 65 Autres charges de gestion courante | 71 797.26 € |
| 66 – Charges financières | 14 100.00 € |
| 67 – Charges exceptionnelles | / |
| 022 – Dépenses imprévues | 50 000.00 € |
| 023 – Virement à l'investissement | 259 625.76 € |
| 042 – Opérations d'ordre | 8 231.72 € |
| TOTAL | 922 854.74 € |

Recettes : 922 854.74 €

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2017

| CHAPITRES | BP 2017 |
|-------------------------------|--------------------|
| 013 – Atténuations de charges | 50 000.00 € |
| 70 – Produits des services | 62 100.00 € |

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 03/04/2017

| | |
|--|---------------------|
| 73 – Impôts et taxes | 276 800.00 € |
| 74 – Dotations et participations | 176 940.00 € |
| 75 – Autres produits de gestion courante | 3917.37 € |
| 76 – Produits financiers | / |
| 77 – Produits exceptionnels | / |
| 78 – Reprises sur provisions | / |
| 042 – Opérations d'ordre | / |
| 002 – Résultat antérieur | 353 097.37 € |
| TOTAL | 922 854.74 € |

Chapitre 73 : la fiscalité

Taxe d'habitation : 80 166.00 €

Taxe sur le foncier bâti : 82 328.00 €

Taxe sur le foncier non bâti : 56 317.00 €

Chapitre 74 : Les dotations de l'état

Les dotations estimées (nous n'avons pas les dotations en ligne) de l'état s'élèveront à

112 500.00 € tenant compte d'une baisse estimée de la dotation de péréquation de 36 000 € par rapport à 2016.

Section d'investissement : 562 207.48 €

Montant Budget Primitif 2017 = 1 485 062.22 €

Dépenses :

- Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

- Fin du programme de la nouvelle mairie (réhabilitation + mobilier) pour un montant restant de 250 000.00 €
- Aménagement des villages pour un montant de 55 000.00 €
- Aménagement de l'école (classe et cour) pour un montant de 50 000.00 €
- Mise en valeur de l'église pour un montant de 16 300.00 €
- Aménagement du cimetière pour un montant de 13 800.00 €
- Aménagement hors bourg pour un montant de 12 500.00 €
- Aménagement salle des fêtes (portes) pour un montant de 8 500.00 €

Etat de la Dette :

Capital restant dû en 2017 : 581 765.01 €

Recettes :

Les subventions d'investissements prévues :

- Etat : 75 000 €

- Département : 119 300 €

VOTE DU BUDGET 2017 – SERVICE ASSAINISSEMENT : le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE** le Budget 2017 du service assainissement présenté par Monsieur le Maire qui s'élève :

-en section d'exploitation, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de :
52 573 €

-en section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de :
636 495.65 €

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 03/04/2017

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles qui doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.

Elle sera disponible sur le site internet : www.thuret.info

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation : 52 573.00 €

Montant Budget Primitif 2017 = 689 068.65 €

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses :

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE – ANNEE 2017

| CHAPITRES | BP 2017 |
|---------------------------------------|--------------------|
| 011 – Charges à caractère général | / |
| 012 – Charges de Personnel | / |
| 65 Autres charges de gestion courante | 1 000.00 € |
| 66 – Charges financières | 4 147.00 € |
| 67 – Charges exceptionnelles | / |
| 022 – Dépenses imprévues | 10 000.00 € |
| 023 – Virement à l'investissement | 13 666.49 € |
| 042 – Opérations d'ordre | 23 759.51 € |
| TOTAL | 52 573.00 € |

Recettes : 52 573.00 € €

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2017

| CHAPITRES | BP 2017 |
|--|--------------------|
| 013 – Atténuations de charges | / |
| 70 – Produits des services | 42 000.00 € |
| 73 – Impôts et taxes | / |
| 74 – Dotations et participations | / |
| 75 – Autres produits de gestion courante | / |
| 76 – Produits financiers | / |
| 77 – Produits exceptionnels | / |
| 78 – Reprises sur provisions | / |
| 042 – Opérations d'ordre | 10 573.00 € |
| 002 – Résultat antérieur | / |
| TOTAL | 52 573.00 € |

Section d'investissement : 636 495.65 €

Montant Budget Primitif 2017 = 689 068.65 €

Dépenses :

- Le projet de l'année 2017 est la construction d'une nouvelle station d'épuration estimée à 495 000 € H.T.

Etat de la Dette :

Capital restant dû en 2017 : 87 255.20 €

Recettes :

Les subventions d'investissements prévues :

COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 03/04/2017

- Agence de l'Eau Loire Bretagne : 198 000 €
- Département : 124 250 €

COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 03/04/2017

| | | |
|-------------------|---|---|
| 432 Code INSEE | LYAN Pierre, Maire de THURET Commune | Envoyé en préfecture le 06/04/2017 Reçu en préfecture le 06/04/2017 Affiché le 10 AVR. 2017 ID : 063-216304329-20170403-DEL0304_5-DE |
| | | Del. 25 |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 353 097.37 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 11 |
| Nombre de membres présents : | 9 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 11 |
| VOTES : Contre \ Pour | 11 |

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE | |
|--|--------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 104 204.09 € |
| B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 248 893.28 € |
| C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) | 353 097.37 € |
| D Solde d'exécution d'investissement | -49 807.48 € |
| E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) | -56 450.00 € |
| Besoin de financement F | =D+E -106 257.48 € |
| AFFECTATION = C | =G+H 353 097.37 € |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F | 0.00 € |
| 2) H Report en fonctionnement R 002 (2) | 353 097.37 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 (5) | 0.00 € |

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Pierre LYAN, Maire, compte tenu de la transmission sous-Préfecture, le et de la publication le .

A Thuret, le 03/04/2017



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 03/04/2017

| | | |
|-------------------|--|---|
| 432 Code INSEE | LYAN Pierre, Maire de THURET Commune - Service Assainissement | Envoyé en préfecture le 06/04/2017 Reçu en préfecture le 06/04/2017 Affiché le 10 AVRIL 2017 ID : 063-216304329-20170403-DEL0304_6-DE Def. 26 |
|-------------------|--|---|

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 26 819.65 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

| | |
|---------------------------------|--------|
| Nombre de membres en exercice : | 11 |
| Nombre de membres présents : | 9 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 9 |
| VOTES : Contre \ | Pour 9 |

| AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE | |
|--|---------------------|
| a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 26 819.65 € |
| <u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u> | |
| c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u> | 0.00 € |
| D 002 du compte administratif (si déficit) | |
| R 002 du compte administratif (si excédent) | |
| Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 26 819.65 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> | -13 426.12 € |
| f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> | |
| Besoin de financement = e. + f. | -13 426.12 € |
| AFFECTATION (2) = d. | 26 819.65 € |
| 1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.) | |
| 2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1) | 26 819.65 € |
| 3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : | 0.00 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 (3) | |

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Pierre LYAN, Maire, compte tenu de la transmission Sous-Préfecture, le et de la publication le .

A Thuret, le 03/04/2017.



VOTE DES TROIS TAXES : Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux des trois taxes soit :

- taxe d'habitation : **10.08 %**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : **16.20 %**
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties : **75.29 %**

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 03/04/2017

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **MAINTIENT** le taux de chacune des trois taxes.

D.E.T.R. 2017 – MISE EN PLACE D'UN POINT NUMERIQUE EN MAIRIE : Suite à la réforme sur la délivrance des titres (CNI, passeports, permis de conduire...) et afin d'offrir aux administrés la possibilité d'établir en mairie la pré-demande en ligne, le Conseil Municipal souhaite mettre en place un espace numérique.

Il s'agira de mettre un poste informatique à la disposition du public dans une pièce annexe au secrétariat de mairie en l'équipant d'un petit bureau et d'un dispositif d'affichage.

Cet équipement (ordinateur, écran, imprimante, bureau et affichage) est estimé à un montant hors taxe de : **2 000 €** hors taxe peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat au titre de la DETR « création d'espace numérique ».

Au vu des différentes pièces du dossier et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DEMANDE** à Madame la Préfète sous-couvert de Monsieur le sous-Préfet de bien vouloir subventionner ces travaux au titre de la DETR.

- **PROPOSE** le plan de financement suivant :

| | |
|----------------------------|-----------|
| - Autofinancement (T.V.A.) | 400.00 € |
| -Part communale | 1400.00 € |
| -Subvention D.E.T.R. | 600.00 € |

TOTAL 2 400.00 € T.T.C.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017.

- Station d'épuration - CCTP et APS sont en cours de rédaction, présentation de la décomposition des prix et du plan. Ajustements prévus avec Mr COMPTE d'Egis Eau fin avril/début mai.
>A noter, un contrôle des branchements sera réalisé et plusieurs prélèvements sur différentes périodes seront effectués après la construction pour assurer un bon fonctionnement de la nouvelle station.
- Aménagement des villages – Fleurissement : tout est planté sur les deux villages, test sur 2 allées du cimetière qui vont être engazonnées, participation à l'opération de la FREDON pour la réduction des pesticides.
>Cédric ALDIGIER est en attente d'une session de formation pour CACES conduite engins agricoles.
>A voir sur la commune ou dans les collectivités alentours, les possibilités de remplacements ponctuels des agents techniques en maladie ou en formation.
- Aménagement hors bourg – Des devis pour l'entretien des chemins sont en cours, des dos d'âne seront réalisés sur les chemins refaits. Concernant les milieux humides, des contacts ont été pris avec les syndicats en charge de ces questions pour connaître les conditions d'adhésion et d'intervention.
- Personnel - information sur les différents arrêts maladie et grave maladie, les formations et les remplacements correspondants.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 03/04/2017

III – CONVENTION POUR LE BALAYAGE DES VOIES PUBLIQUES DE THURET:

La Commune de Thuret a conclu en 2012 pour une durée de 5 ans (reconductible chaque année) une convention avec la SEMERAP pour le balayage des principales voies publiques de la Commune de Thuret, soit environ 3 kilomètres de voies (X 2 côtés soit environ 6 kilomètres), à raison de 3 interventions par an (mars, juillet et novembre) pour un coût annuel de 1 250.00 € H.T.
Arrivée à son terme, cette convention est à renouveler.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de renouveler la convention de prestation de service avec la SEMERAP pour une nouvelle durée de 5 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

IV – INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS REFERENTS :

Le Conseil Municipal de la commune de THURET - 63,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Vu la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016, d'initiative parlementaire, modifiant ce régime.

Vu le décret 2017-85 du 26 janvier 2017,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux ;

Considérant que le nombre d'élus dans l'exécutif est de 6.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une régularisation par une nouvelle rédaction de la délibération du 12 décembre 2016 relative aux indemnités de fonction des élus afin d'actualiser l'indice de référence à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE :**

Article 1 : De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal référent, à compter du 1^{er} janvier 2017, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : **24.73 %**.
- 1^{er}, 2^e, 3^e adjoints : **7.85 %**.
- 2 conseillers municipaux référents: **7.85 %**.

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux sous-chapitres 6531 et 6533 du budget communal.

Article 3 : Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 03/04/2017

| INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL | | |
|--|--|----------------------------------|
| à compter du 1er janvier 2017 | | |
| <i>enveloppe maximale autorisée : maire : 31 % + 4 adjoints : 8,25% chacun</i> | | |
| NOM Prénom | Taux indemnité/indice brut terminal | Montant indemnité en brut |
| Pierre LYAN | 24,73% | 940,14 € |
| Adeline CORSI | 7,85% | 298,56 € |
| Christophe LE FLOCH | 7,85% | 298,56 € |
| Vincent BOUCHET | 7,85% | 298,56 € |
| Marina SCACHE | 7,85% | 298,56 € |
| Michel NORE | 7,85% | 298,56 € |

V – ORGANISATION DES PROCHAINES ELECTIONS :

Chaque conseiller se positionne sur le planning de tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai.

VI – QUESTIONS DIVERSES :

Pierre LYAN donne différentes infos : mérite agricole, salle du bas de la nouvelle mairie louée le 9/7 par la paroisse, bail orange, proposition associative d'olympiades le 20 mai au stade de foot, vernissage de l'exposition sur Squizzato à la CCPL, réunion de présentation du SDAASP (Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public) le 5 avril à Riom, enquête CCPL petite enfance, réunion SDIS sur le déploiement le 14/4 à Ennezat, Brocante du 14 mai, réunion du CCAS le 10/4 pour vote du budget 2017.